

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2009

DELIBERATION

OBJET : Contrat de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides de la vallée du Ter

Rapporteur : Marie LORIDAN

Le préfet, par arrêté du 5 novembre 1999, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de contrat de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides de la vallée du Ter afin de pouvoir intervenir sur des propriétés privées (déclaration d'intérêt général) et au titre de la loi sur l'eau (autorisation). Cette enquête s'est déroulée du lundi 23 novembre 2009 au vendredi 11 décembre 2009. Le siège de l'enquête était situé en mairie de Plœmeur. Le commissaire enquêteur a tenu deux permanences en mairie de Plœmeur les 23 novembre et 11 décembre, ainsi qu'une permanence en mairie de Lorient le 5 décembre, et une permanence en mairie de Quéven le 9 décembre.

Une réunion publique a été organisée par la ville de Plœmeur le mercredi 9 décembre à 18 heures salle Port Blanc à Océanis.

Sur la vallée du Ter, les services de Cap l'Orient ont réalisé une étude préalable en concertation avec les acteurs du territoire (agriculteurs, pêcheurs, associations locales, services de l'Etat, agence de l'eau, conseil général) permettant de dresser l'état des lieux du bassin versant. Cette étude a mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements sur la vallée :

- la qualité biochimique des eaux est moyenne ;
- les travaux de rectification des cours d'eau ont profondément dégradé leur fonctionnement naturel ;
- la continuité écologique (circulation des poissons notamment) n'est pas assurée du fait de la présence d'ouvrages barrant le cours d'eau.

Les objectifs du CRE cours d'eau et zones humides de la vallée du Ter sont :

- D'améliorer les conditions hydrauliques et atténuer l'effet des crues par :
 - ✓ le ralentissement de la vitesse d'écoulement ;
 - ✓ la restauration du lit mineur érodé.

- De favoriser la biodiversité des milieux par :
 - ✓ la restauration et l'entretien des zones humides ;
 - ✓ la restauration et l'entretien des boisements en haut de berge ;
 - ✓ la diversification des habitats piscicoles ;
 - ✓ le rétablissement de la circulation piscicole.

- D'améliorer la qualité de l'eau par des actions portant sur :
 - ✓ la restauration et l'entretien des zones humides ;
 - ✓ la réalisation et l'entretien de talus plantés ;
 - ✓ la renaturation des cours d'eau les plus dégradés ;
 - ✓ la sensibilisation à des usages respectueux.

Les travaux suivants programmés seront planifiés sur 5 ans :

- restauration et entretien de la ripisylve (ligne d'arbres en haut de berge) ;
- renaturation de portions de cours d'eau (rechargement en cailloux, pose d'épis) ;
- réaménagement d'ouvrages infranchissables pour le poisson ;
- restauration de zones humides ;
- création de talus plantés.

Le budget total sur 5 ans s'élève à 370 000 Euros dont environ 30% à la charge de Cap l'Orient agglomération soit 110 000 Euros. Le reste étant financé par l'agence de l'eau (45%) et le conseil général (25%).

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- EMET un avis favorable sur le projet de contrat de restauration et d'entretien soumis à enquête publique ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Loïc LE MEUR